



**BULLETIN D'INSCRIPTION DU SEMI MARATHON et 10 KM
D'ELJADIDA**

LE 16 Novembre 2025 (8 ème édition)

REGLEMENT DE LA COURSE

Art 1 : La 8 ème édition du semi-marathon & 10 km d'El Jadida est organisée par l'Association Mazagan Marathon.	Art 10 : Retrait des dossards à la maison des jeunes Houman El Fatouaki et au village de la course 14 et 15 Novembre 2025 à partir du 10H00 matin , date limite d'inscription 15 Novembre 2025 à 21 h00, Aucun inscription sera effectué le jour de la course.
Art 2 : La course est ouverte à tous les coureurs hommes et femmes (100 % amateurs) âgés de plus de 17 ans pour le semi-marathon et plus de 16 ans pour le 10 km.	Art 11 : Limites horaires : Les concurrents disposeront d'un temps maximum pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée : 3h00mn pour le semi-marathon et 2h00 pour le 10 km, passé ce temps les organisateurs considèrent que l'évènement a pris fin et d'aucune réclamation n'est acceptée par les coureurs retardataires.
Art 3 : Le semi-marathon & 10 km d'El Jadida aura aura le 16 Novembre 2025. Horaire de départ des courses, semi-marathon & 10 km à 09h00. - Annulation : l'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou sur requête des autorités competentes.	Art 12 : Les frais d'inscription sont fixés à 120 DHS pour 10KM et 140 DHS pour le Semi Marathon . Tout engagement est ferme est définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
Art 4 : Les points de ravitaillement sont installés tous les 5 km, ainsi qu'à l'arrivée.	Art 13 : Si l'évènement devait être annulé pour cas de force majeure (y compris conditions météorologies difficiles) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité ne sera perçue.
Art 5 : L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'évènement	Art 14 : Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, et de défaillance dû à un mauvais état de santé.
Art 6 : Le chronométrage est assuré par un dispositif de puce électronique collée sur le dossard qui sera automatiquement initialisé au départ. les résultats sur le site : www.reso-events.com	Art 15 : Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et/ou vidéo et sa performance sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme Départ, Arrivée et Parcours de l'évènement de la course. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix et/ou de sa vidéo.
Art 7 : Apparaitront au futur et à mesure des coureurs sont obligés de porter le dossard attaché visiblement et clairement sur la poitrine, non plié et non froissé, Il est strictement interdit de courir sans dossard. Toute personne qui court avec dossard défectueux ne sera pas classée.	Art 16 : Pour tout complément d'infos et inscription: www.mazaganmaathon.ma . Tout participant devra prendre connaissance du présent règlement.
Art 8 : Les mineurs âge de moins de 18 ans participent sous l'entière responsabilité de leurs parents.	Art 17 : En cas de force majeure, de décision de l'autorité administrative ou d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'Association Mazagan Marathon se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.
Art 9 : seuls des trophés sont réservés aux <ul style="list-style-type: none">● 03 premiers 10Km (dames et hommes)● 03 premiers 21Km (dames et hommes)	Art 18 : Des médailles seront remis à tous les finishers arrivant dans le temps réglementaire fixé dans l'article 10. Art 19 : Tous les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

NB : Après signature je reconnais avoir pris connaissance et être en accord avec les articles du règlement de la course en déclarant que je participe en prenant toute la responsabilité qui en découle.

Signature